

L'Edito de Madame Le Maire



Chères Woignarusiennes, Chers Woignarusiens

Vive émotion ce mercredi 24 mars dès 21h30, avec l'apparition d'un violent incendie au 50 Place de l'Abbé Holleville, mobilisant une trentaine de pompiers jusqu'à 2h30 du matin. L'incendie s'est rapidement propagé et a embrasé tout le premier étage de la bâtisse. Par chance aucune victime n'est à déplorer.

A l'heure du premier bilan, une famille de 3 personnes a tout perdu dans l'incendie ; une autre composée de 2 personnes ne peut toutefois réintégrer son logement en raison de l'accumulation d'eau d'arrosage.

Face à la situation présente, un appel aux dons de vêtements a été lancé sur la page Facebook de la commune. Nous le relayons également au travers de ce bulletin.

La gestion du sinistre est maintenant entre les mains des experts des compagnies d'assurances. Cette bâtisse est propriété communale ; la gestion locative de ces deux logements relève d'un bailleur social. Les deux familles restent en quête d'une solution de relogement, pour l'heure à caractère provisoire, à proximité géographique.

Le deuxième thème qui s'impose caractérise la pandémie, avec un virus de plus en plus contagieux et meurtrier. Nous approchons les 100 000 morts en France, et près de 2 800 000 dans le monde.

Face à l'accélération du virus et la pression qui s'accroît sur les services hospitaliers, les mesures de freinage renforcées qui étaient en vigueur dans 19 départements dont celui de la Somme, ont été étendues à tout le territoire métropolitain et ce au moins jusqu'au 4 mai.

Les activités professionnelles demeurent réservées à des domaines définis par les autorités.

Nos déplacements au-delà d'un rayon donné, selon leurs natures, selon la période horaire (ex : couvre-feu de 19 h à 6 h), sont encadrés au moyen d'attestations distinctes.

Je vous informe que dans la classe des CM1-CM2, 2 cas positifs au covid19 ont été décelés ce mardi 30 mars. Immédiatement, en respect des consignes sanitaires, sa fermeture a été prononcée. Avec les dernières annonces du Président de la République, l'organisation pédagogique et le calendrier scolaire des établissements d'enseignement se trouvent bouleversés. La « rentrée de Printemps » a été officiellement fixée pour tous au 26 avril.

Parmi les points abordés plus après, vous trouverez notamment un développement sur :

- la situation de la campagne de vaccination auprès des 75 ans et + de notre commune ;
- une invitation à participer par internet à une enquête sur le projet de notre territoire appréhendé dans sa dimension intercommunale (CCVS) ;
- un bilan du camping 2020 et le lancement du recrutement de saisonniers pour juillet-août 2021.

Pour pallier l'absence prolongée d'un agent des services techniques, nous avons entrepris le recrutement d'une personne pour une durée de 6 mois (en CDD). Son contrat prendra effet à compter de ce 6 avril. Vous aurez naturellement l'occasion de le croiser au détour de ses activités dans la commune. Il sera principalement affecté à l'entretien des espaces verts, à la préparation du camping.

Prenez soin de vous et de vos proches

Madame Le Maire – Dominique MALLET – En ce 2 Avril 2021

=====

APPEL AUX DONNS

Nous relayons ici l'appel aux dons lancé également sur la page Facebook communale, et ce afin de répondre à la situation d'urgence rencontrée par une famille de trois personnes dont le logement a été entièrement dévasté par l'incendie.

A ce stade, les besoins exprimés sont les suivants :

- . vêtements femme taille 40-42
- . chaussures femme pointure 39

- . vêtements garçon 16 ans ou T 40
- . vêtements homme XXL et pointure 45

- . linge de maison et de toilette

- . produits de toilettes et d'hygiène

Pour le moment :

- pas de denrées alimentaires,
- pas de meubles



Les dépôts sont à réaliser en Mairie, aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Par avance, nous vous remercions de votre élan de participation et ne manquerons pas de revenir vers vous **suivant l'avancée de la situation des deux familles.**

Campagne de vaccination anti-Covid des 75 ans et + dans notre commune



En préambule, nous rappelons que la vaccination reste un acte volontaire

Depuis la **mi-janvier 2021**, les **75 ans et + ont été définis catégorie prioritaire par les autorités, pour bénéficier de la vaccination** (vaccins Pfizer et Moderna administrés en centre de vaccination).

Cette catégorie d'âge représente **73 personnes dans notre commune, réparties comme suit : 27 de 85 ans et + et 46 de 75 ans et +**. Sur la base d'une prise de contact régulière avec ces personnes, **nous pouvons observer que la part des personnes de 75 ans et +, ayant reçu au moins une dose est de 82 % (*)**. Au niveau national, le pourcentage pour cette même population serait de 61 %. **A la date du 18 avril, ce taux de 82 % caractérisera dans les faits les personnes de 75 ans et + de notre commune à avoir reçu les deux injections**.

* ce taux de 82 % a été obtenu après décompte des personnes affirmant ne pas recourir à la vaccination ou dans l'attente de consulter leur médecin de ville ou ne pouvant se faire vacciner en raison du coronavirus contracté sous un temps trop rapproché.

Nous restons en relation avec les communautés de communes du Vimeu et des Villes-Soeurs. C'est sur cette base que nous avons pu obtenir une douzaine de rendez-vous au centre de vaccination de Friville, **exclusivement pour des personnes âgées de 75 ans et plus**, lors des opérations de vaccination entreprises en ce mois de mars durant les week-ends.

Par ailleurs, nous avons pu orienter des personnes vers les pharmacies et médecins traitants.

Nous sommes toujours en attente du retour de la cellule de vaccination de la préfecture quant au traitement de la demande de certaines personnes de + 85 ans pour se faire vacciner à domicile en raison de leur état de santé.

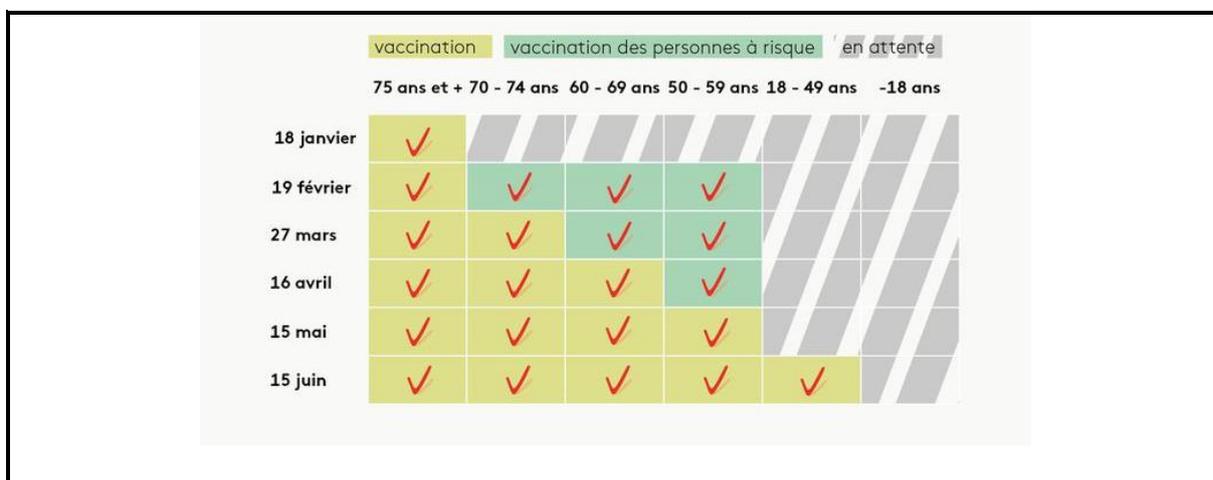
Plus largement, nous invitons les personnes **atteintes d'une comorbidité, souffrant d'une pathologie très haut risque** à se mettre en rapport avec leur médecin traitant.

Le taux d'incidence dans notre département (nombre de nouveaux cas positifs détectés pour 100 000 habitants sur une période de sept jours) était de 446 cas au 26 mars, contre 308 cas au 14 mars. Il était de 268 cas au 7 février.

Si l'on se focalise sur le taux d'incidence chez les personnes de 65 ans et +, il était de 315 cas au 26 mars contre 232 cas au 15 mars.

La campagne de vaccination s'intensifie. Depuis ce 31 mars, elle est ouverte à un nouveau public : **celui des personnes entre 70 et 75 ans**. Parallèlement, le panel de professionnels de santé autorisés à vacciner va se trouver ou a été également élargi (pour ne citer que les infirmières libérales, les médecins du travail (pour les salariés), les dentistes dans leur officine, les vétérinaires dans les centres de vaccination, les médecins des hôpitaux militaires, ...). **Les autotests de dépistage du Covid-19 seront disponibles en pharmacie à partir du 12 avril**. Ils vont représenter une nouvelle arme de plus pour lutter contre la propagation du virus.

Ce 31 mars, le Président de la République a annoncé les différentes étapes prévues jusqu'à l'été 2021 :



Les autorités ont défini que les personnes de 70 à 75 ans, très « majoritairement » équipées au niveau informatique/internet et autonomes/mobiles pour organiser leurs déplacements au lieu de vaccination, sont invitées à recourir pour leurs prises de Rendez-vous uniquement à la plateforme Doctolib ou vers les plateformes téléphoniques régionales de l'Agence Régionale de Santé : tel : 03.92.04.34.71 ou 02.79.46.11.56 - lignes ouvertes 7j/7, de 8h à 18h.

☛ **Dans le prolongement, de l'action menée auprès des personnes âgées de 75 ans et +, nous invitons toute personne rencontrant des difficultés pour obtenir son rendez-vous, voire se déplacer au lieu de vaccination à se faire connaître au secrétariat de mairie : 03 22 30 74 53**

Bertrand Alix – 4^{ème} Adjoint – Commission Sécurité publique - Prévention des risques



La Commission CAMPING MUNICIPAL

La commission Camping s'est réunie le samedi 13 mars, en mairie, sous la présidence de Dominique BONNEVILLE - 1^{er} Adjoint.

Les travaux de l'assemblée ont porté sur :

- Le résultat de l'exercice 2020 :

Traditionnellement, la période d'ouverture du camping municipal est fixée du 15 avril au 30 septembre. En 2020, en raison de la pandémie, le camping a ouvert ses portes seulement le 19 juin.

Contrairement aux éditions précédentes, des conventions de locations de bâtiments (snack-bar, magasin d'articles de plage) n'ont pu être conclues.

A cette baisse de produits financiers est venue se greffer une inévitable augmentation des charges liées à la prévention du risque Covid (renforcement des postes ménages, fournitures spécifiques).

En appui du tableau ci-dessous, les recettes de cette saison 2020 ont permis d'approcher les dépenses.

SECTION FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'année	100 412.94
Recettes de l'année	96 984.90
Déficit de l'année	- 3 428.04
Reprise du déficit antérieur	- 10 104.28
Déficit de l'année	- 13 832.32

De l'absence de dépenses d'Investissement se dégage un résultat positif en section Investissement.

SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'année	0.00
Recettes de l'année	4 277.70
Excédent de l'année	4 277.70
Reprise du déficit antérieur	- 1 985.94
Excédent de l'année	2 291.76

Cette année 2020 aurait pu se solder par un exercice comptable quasi-neutre. **Mais la reprise du déficit antérieur en sections Fonctionnement et Investissement marquent un déficit global de clôture de plus de 11 000 €.**

DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE	- 11 540.56 €
----------------------------------	----------------------

- L'organisation générale du fonctionnement

Lors de la commission, les échanges ont ciblé les problématiques de l'accueil, de la surveillance de jour et de nuit, des incivilités constatées, de l'entretien du site.

Seront proposées prochainement en Conseil municipal :

- . un règlement intérieur revisité,
- . une nouvelle grille tarifaire, élaborée en comparaison de prix pratiqués dans des campings similaires.

- Des dépenses à programmer en 2021

La réalisation de travaux portant sur l'accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap sera un impératif à intégrer. Des entreprises seront démarchées à cet effet.

Aborder le camping c'est nécessairement devoir s'exporter de quelques centaines de mètres pour évoquer la problématique de la surveillance d'une zone réservée à la baignade.

En juillet dernier, la visite d'inspection des Affaires Maritimes, a posé de façon prégnante la conformité du local utilisé d'ordinaire par les sauveteurs de la société nationale de sauvetage en mer (SNSM). D'autre part, de nouveaux investissements sont indispensables dont des bouées de balisage, un engin pour le déplacement du chariot de transport du zodiac.

La surveillance d'une zone de plage a un impact non négligeable sur le résultat de fonctionnement du camping (même si une compensation des charges s'opère au titre de la dotation touristique perçue par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard).

En corrélation, la municipalité a transmis à la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord un arrêté stipulant qu'il n'y aurait plus de zone de baignade surveillée ; démarche toutefois subordonnée à un avis favorable des autorités compétentes. Dans cette optique, les dispositions nécessaires seront prises pour assurer une information suffisante auprès du public sur les risques encourus.

- La période d'ouverture 2021

Afin d'optimiser le fonctionnement du camping, il a été décidé lors du conseil municipal du 3 décembre 2020 de limiter sa période d'ouverture. Elle a été ainsi fixée **du 8 mai au 5 septembre** (les restrictions nationales en matière de déplacement, fixées a minima jusqu'au début mai, corrobore l'option prise).

- Le recrutement de personnels saisonniers

Cet aspect est développé en dernière page.

Quelques chiffres sur la fréquentation du camping – saison 2020

Le camping dispose de 253 emplacements.

Sur la base des informations contenues dans le logiciel de gestion :

- 11 715 personnes ont été accueillies (dont 9 584 adultes), soit en moyenne 158 par jour. Le nombre moyen de personnes par emplacement a été de 2.4.
- 403 nuitées sur les 11 715 ont été occupées par des estivants venus des Pays-Bas et d'Allemagne.
- le taux de remplissage sur la période du 19 juin au 31 Août a été de « seulement » 34 %, tout en ayant observé un affichage complet durant quelques jours.
- la population accueillie était issue de 60 des 96 départements métropolitains et d'1 département d'Outre-mer.
- en lien avec les 4 803 emplacements vendus, la répartition départementale en %, était la suivante : la Somme (11 %), l'Oise (15 %), l'Aisne (15 %), le Pas-de-Calais (21 %), le Nord (9 %). Nous observons que **la région des Hauts-de-France comptabilise à elle seule 71 %**.
- viennent ensuite parmi les plus significatifs les départements de Paris Ile de France avec (9 %) nota : le Val d'Oise concentre à lui seul 41 % ; la Seine-Maritime et l'Eure (4.5 %), Champagne-Ardenne-pour 3 % et le Calvados-Manche-Orne pour 1 %.

Communication de la Commission du Gestion du Marais

RAPPEL

Aux propriétaires de huttes et locataires de huttes communales

Comme chaque année, la Fédération Départementale des chasseurs vous a envoyé un carnet de prélèvement pour votre hutte.

Le décret 2000-755 du 01 août 2000 rend obligatoire **la tenue d'un carnet de prélèvement pour chaque installation de chasse de nuit du gibier d'eau, ainsi que son renvoi au siège de la Fédération des chasseurs, avant le 31 mars suivant la fermeture de la chasse.**

Pour rappel, conformément aux engagements de l'année passée de votre Fédération, en l'absence de retour du carnet correctement rempli, la fédération peut suspendre l'envoi du document, **entraînant conformément à la loi, la perte du droit de chasse de nuit pour l'installation.**

C'est pourquoi, la commission du marais demande aux adjudicataires de huttes communales de retourner impérativement ce carnet de prélèvement. Un contrôle auprès de la Fédération sera effectué afin de vérifier si celui-ci a bien été envoyé.

En cas de non-respect de cette mesure, la commission se réserve le droit de prendre des sanctions.

Afin de simplifier vos envois, et pour ceux qui le veulent, la mairie se propose de récolter vos carnets et d'effectuer un envoi groupé.

Nous vous proposons également de prendre en charge votre carnet « bécasses ». Ce carnet « bécasses » doit également et obligatoirement être envoyé à la fédération départementale où la validation a été effectuée, **pour le 30 juin suivant la fermeture de la chasse.**

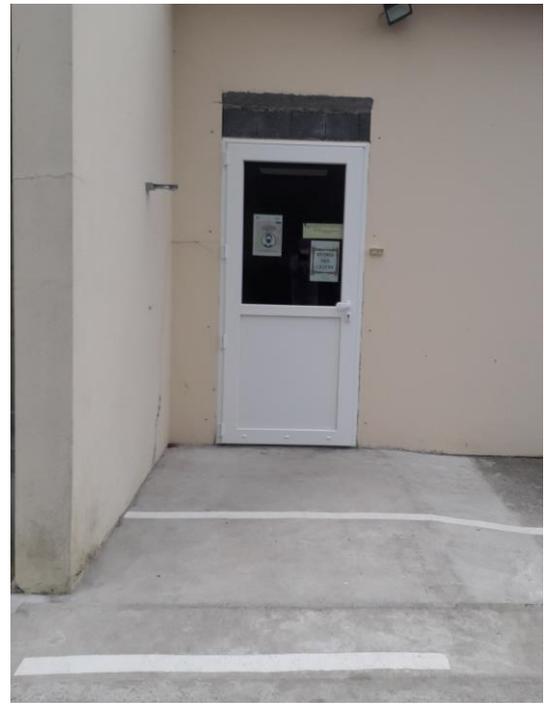
Expression de la vie communale

Bâtiments-locaux communaux

Des travaux d'accessibilité pour l'accueil de personnes en situation d'handicap ont été récemment entrepris au Groupe scolaire Arc en Ciel. Ces travaux ont porté sur le remplacement d'un bloc-porte extérieur (travaux confiés à l'entreprise Patrice CRUSEL de Woignarue). Les services techniques communaux ont réalisé les travaux de maçonnerie en décaulant.



Avant



Après

Au Marais ... l'un des deux portiques a repris position



Les températures excessivement basses à la mi-février avaient retardé le repositionnement de la barrière située entre la girouette et le domaine de la Mer.

C'est maintenant de « l'histoire ancienne ». Les services techniques municipaux, avec le concours de stagiaires de l'ADI Somme, ont mené les opérations de repositionnement, de scellement.

La même opération pour la barrière implantée à la falaise morte est programmée.

Nouvelle distribution de masques au groupe scolaire Arc En Ciel



Le vendredi 19 mars, la municipalité a effectué une nouvelle distribution de masques. Chaque élève, scolarisé à partir du Cours Préparatoire (CP), s'est vu remettre une boîte de 50 masques chirurgicaux.

Autres expressions de la vie communale

Le bulletin municipal devrait tout normalement relater la vie des associations, tant en amont des manifestations proposées qu'à l'issue de celles-ci. Comme chacun sait, la COVID 19 a quasiment annihilé le calendrier 2020 et celui de 2021 se voit loger, pour l'heure, à la même enseigne.

L'idée est d'effectuer au long des parutions une présentation de chaque association communale au gré de son actualité. J'ouvre mon carnet de route avec **Chés pequeux d'woignarue** et son Président : **Dany TERNISIEN**.

Pourriez-vous vous présenter en quelques mots ? : oui, j'assume la présidence de l'association depuis février 2016 (après le décès de Monsieur Pierre RUELLE). D'après les statuts, notre association a été créée en 2006.



Personnellement, je pratique la pêche à la ligne depuis 2010 (seulement). Plus globalement je réside dans la commune depuis 1996.

Comment fonctionne votre association ? L'association s'appuie sur un bureau dont voici la composition :

Président : TERNISIEN Dany
Vice-Président : MAYEUF Jean-Michel
Vice-Président : CAILLEUX Michel
Vice-Président : DUBOIS Mario
Vice-Président : DUFRIEN Patrick
Vice-Président : COMMANCHAL Pascal
Secrétaire : GALAND Franck
Secrétaire-Adjoint : LESOEUR Marie-Madeleine
Trésorier : DOUZENEL Jean-Jacques
Trésorier Adjoint : DUBOIS Christian

Je précise que notre association a la particularité de fonctionner **tous les jours de l'année**. Pour ce faire, un planning de permanences est organisé pour les week-ends entre les membres du bureau.

Combien comptez-vous d'adhérents ?

Ce sont plus de 500 personnes qui viennent pêcher au moins une fois par an dans l'étang situé dans les bas-champs. En 2020, 117 personnes ont pris une carte à l'année (*) et nous avons dénombré 417 personnes pour les cartes à la journée (**).

Avec ce temps de covid19, il est prématuré de s'avancer pour 2021.

(*) : prix de l'adhésion : 70 € à l'année et 35 € pour les enfants jusqu'à 12 ans ;

(**) : prix de la carte pour la journée : 10 € et 6 € pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Les cartes sont disponibles directement à l'étang mais également à la Taverne Chés Troes piots coéchons.

J'ai lu dans la presse qu'une opération de rempoissonnement vient d'être menée ?

Oui, c'est exact, ce vendredi 5 mars, près de 250 kg de poissons ont été déversés dans l'étang. Il s'agissait en fait de 700 truites portion (300 g). Il est à noter que des opérations similaires seront renouvelées chaque mois et ce jusqu'au mois d'août. A titre d'information, en 2020, l'apport de poissons a été de 2 tonnes : 1200 kg de truites d'un kilo et 850 kg de truites portion blanche.



Lors de l'opération de rempoissonnement de ce 5 mars 2021



Vues de l'étang de près de 7 hectares où séjournent truites, brochets, perches, carpes, brèmes,

Quels sont les projets 2021 pour votre association ?

Nous souhaiterions installer un toilette sèche, ce qui ne pourra que renforcer l'accueil de ceux qui viennent s'adonner à leur plaisir favori

Et pour conclure ici : Vous avez envie de vous essayer à la pêche, de découvrir l'association, contacter Dany TERNISIEN : 06 02 27 24 97

Mes remerciements à Monsieur Dany TERNISIEN pour sa disponibilité et son accueil.

Bertrand ALIX

L'ouverture d'une épicerie à Hautebut



Ouvert tous les jours de 7 h à 21 h
(Période hors Covid)

Après avoir accompli les dernières démarches administratives, Madame Aurélie THOMAS vient d'apposer le panneau **Épicerie du Marais** au 334 de la rue du même nom à Hautebut.

Le local commercial, largement aménagé par son compagnon, Monsieur Joël CRAPOTTE, dispose d'un espace d'environ 80 m².

Voilà qui concrétise un projet qui trottait dans les têtes depuis leur arrivée il y a dix ans. Aurélie THOMAS dispose d'une expérience acquise dans le commerce alimentaire.

Le commerce présente un large éventail de produits d'épicerie. Les produits laitiers et surgelés s'y affichent également.

Un dépôt de pain est assuré.

Prochainement, des produits du terroir vont venir grossir les étals.

La commande de légumes fournis par un producteur local vient compléter l'offre.

A noter que le commerce recouvre également une activité « relais colis ».

Bonne réussite à ce nouveau commerce de proximité !

Bon à savoir

Recrutement d'emplois saisonniers pour le camping municipal :

Nous lançons dès à présent le recrutement de saisonniers pour les mois de juillet et d'août. Les besoins ont été définis comme suit : 3 agents d'accueil (service journalier), 3 veilleurs de nuit, 3 agents pour l'entretien des locaux.

Remarque : la définition de ces emplois (quotité de service, horaires, planning) sera communiquée en temps utile via les panneaux d'affichage, le bulletin municipal et la page Facebook de la commune.

Les candidatures, à faire parvenir au secrétariat de mairie à partir du 15 avril et jusqu'au 1er juin inclus, devront comprendre obligatoirement CV et lettre de motivation.

..... A PARTAGER SANS MODERATION

Après le bisteau, sur un tout autre registre, voici exposées par un jardinier avisé des pratiques alternatives aux traitements phytopharmaceutiques sur arbres fruitiers à appliquer dès l'apparition des pucerons pas d'effet rémanentà renouveler autant que de besoins

SOLUTION 1	SOLUTION 2	SOLUTION 3
Incorporez 2 cuillères à soupe de savon noir dans 1 litre d'eau tiède + éventuellement 2 cuillères à soupe d'huile d'olive	Laissez macérer 100 gr d'ail légèrement écrasés dans 1 verre d'huile d'olive Diluez la macération dans 1 litre d'eau et ajoutez 3 cuillères à soupe de savon noir.	Infusez dans 1 litre d'eau : 2 cuillères à café de piment de Cayenne, 2 gousses d'ail écrasées ;
Pulvérisez instantanément	Pulvérisez après 8 jours.	Filtrez après 2 jours et ajoutez 2 cuillères à soupe de savon noir Pulvérisez ainsi

Pour rappel, les colonnes du bulletin sont toutes disposées à accueillir toute information à caractère communal (textes, photos), l'histoire du village au travers de son patrimoine, de ses activités d'antan, la présentation de spécificités locales ou régionales (la langue picarde, la gastronomie, « des astuces et des tours de main », ...). Parmi les contacts : Bertrand ALIX – 06 38 27 40 08

Parmi les Infos pratiques

Déchetteries : Aménagements « Couvre-feu lié à la COVID-19 »

Suite à la décision gouvernementale de repousser l'heure du couvre-feu à 19 heures, **les horaires normaux d'ouverture et de fermeture sont rétablis**. Depuis le 22 mars, les **déchetteries d'Ault, Beauchamps et du Tréport sont donc ouvertes :**

➡ **Les Matins : de 9 h 00 à 11 h 50** ➡ **Les Après-midis : de 14 h 00 à 17 h 50**

Nota : les journées habituelles d'ouverture et de fermeture restent inchangées (pour sa part, la déchèterie d'Ault est fermée le mardi et le dimanche.

Collecte d'amiante à la déchetterie de BEAUCHAMPS :

La Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS) organise trois collectes d'amiante annuelles réservées aux particuliers habitant l'une de ses 28 communes. La première collecte se déroulera le mercredi **14 avril - de 9 h à 11 h50**.

Pour en savoir plus sur le cahier des charges (nature des produits collectés, quantités, ensachement), contacter M. Emmanuel TAVERNIER de la CCVS au 02 27 28 20 87.

Qu'on se le dise !



En vue de confectionner d'autres boîtes à livres

La municipalité est à la recherche de deux vitrines réfrigérées, ne fonctionnant plus mais complètes et en bon état extérieurpour l'euro symbolique !

Ne pas hésiter à contacter le : 03 22 30 74 53



Projet d'agrémenter les entrées du village

Si vous souhaitez vous débarrasser de vieux vélos complets, pour hommes ou femmes (à l'exception des VTT), de bancs (idem en état satisfaisant), et de pots en terre merci d'en faire don à la commune et de les déposer en mairie

Ne pas hésiter à contacter le : 03 22 30 74 53

Le secrétariat de mairie est à votre disposition :

. Lundi – Mardi – Jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

. Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Téléphone : 03 22 30 74 53

Fax : 03 22 30 72 55

Mail secrétariat : mairiewoignarue@orange.fr

Pour suivre en parallèle l'activité communale :

Sur le site internet : <https://brenetlolo.wixsite.com/mairie-woignarue>

Sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/mairiewoignarue/>